
COMMISSION 4 : FINANCES, CITOYENNETÉ, MOYENS DES SERVICES

POLITIQUE 41 - FINANCES, MOYENS DES SERVICES

41-3 SEML ENERGI'V - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

En application des dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, vous trouverez ci-dessous le rapport d'activité 2020 de la Société d'économie mixte locale (SEML) « Energ'iV ».

I – PRESENTATION DE LA SOCIETE

1- Objet et historique

La Société d'économie mixte locale Energ'iV a été créée en septembre 2018 par le Syndicat départemental d'énergie 35 (SDE35), acteur public des énergies regroupant toutes les communes du département d'Ille-et-Vilaine, le Conseil départemental, Rennes Métropole, la Banque des Territoires et 3 partenaires bancaires locaux (Caisse d'Epargne, Crédit Agricole et Crédit Mutuel Arkéa).

- **Les objectifs de la société :**

- Massifier le développement des projets d'énergies renouvelables en s'impliquant techniquement et financièrement dès les phases d'amorçage ;

- Favoriser l'acceptation des projets en intégrant systématiquement une démarche de concertation le plus en amont possible, et en favorisant l'investissement citoyen dès que les projets le permettent ;

- Permettre aux communes, aux EPCI et aux citoyens d'être acteurs de la transition énergétique de leur territoire en s'appuyant sur un acteur de confiance ;

- Accélérer le développement de la mobilité décarbonée, qu'elle soit électrique, bio-gaz naturel, ou hydrogène.

Le champ d'actions d'Energ'iV permet de couvrir l'ensemble des projets d'énergies renouvelables éolien, photovoltaïque, méthanisation, bois, hydro-électricité, mobilité bas carbone, qu'ils soient privés, publics ou encore citoyens.

Energ'iV se positionne comme accélérateur pour les projets de production d'énergies renouvelables. Avec des actionnaires engagés sur le territoire, Energ'iV intervient comme co-développeur dès la phase à risque des projets en rassemblant les acteurs locaux et les entreprises souhaitant s'impliquer dans la transition énergétique du territoire.

Ainsi Energ'iV contribue activement au développement de projets locaux d'énergies renouvelables dans toute leur diversité : publics, privés, ou citoyens, dès lors qu'ils sont validés techniquement et économiquement rentables.

Après deux ans d'existence, ce sont près d'une cinquantaine de projets, pour un productible potentiel de 250 GWh / an, qui sont en développement, reflétant dans leur forme et leur nature la diversité de l'intervention de la société : projets privés, publics ou citoyens ; énergies éoliennes, photovoltaïques, ou méthanisation,... le tout sur l'ensemble du territoire départemental. Pour mémoire, la production d'énergie renouvelable est de 2 725 GWh en Ille-et-Vilaine.

2 – Répartition du Capital

Au 31 décembre 2020, la répartition du capital était la suivante :

Dénomination	Participation au capital	Nombre de parts	% parts détenues
SDE35	3 850 000 €	38 500	64,2 %
Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine	400 000 €	4 000	6,7 %
Rennes Métropole	350 000 €	3 500	5,8 %
Caisse des dépôts et consignations	800 000 €	8 000	13,3 %
Crédit mutuel Arkéa	200 000 €	2 000	3,3 %
Caisse d'épargne et de prévoyance Bretagne-Pays de Loire	200 000 €	2 000	3,3 %
Caisse régionale de Crédit Agricole	200 000 €	2 000	3,3 %
Total	6 000 000 €	60 000	100 %

II – ACTIVITE DE LA SEM EN 2020

1) L'activité propre de la SEML : l'installation de centrales solaires de moins de 100 kWc

L'activité réalisée en propre par la SEML Energ'iV est la production d'énergie solaire par l'installation de centrales solaires en toiture en tiers investissement pour des centrales photovoltaïques sur toiture entre 36 et 99 kWc.

Au 31/12/2020, la SEML Energ'iV ne compte qu'une seule centrale mise en service : le tracker solaire à Langouët (35), une opération d'autoconsommation collective. Il est donc anticipé en 2021 la mise en service des centrales initialement prévues en 2020 et reportées, ainsi que celle de tout ou partie des centrales programmées sur l'exercice.

A ce jour, ce sont 54 projets en cours de réalisation, pour une puissance cumulée de 6,5 MWc.

2) Présentation de l'activité et situation des filiales du Groupe Energ'iV sur l'année écoulée

Les filiales sont les sociétés sur lesquelles Energ'iV exerce un contrôle exclusif. L'ensemble constitué de la SEML Energ'iV et des filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif est nommé le Groupe.

Au total en 2020, la SEML Energ'iV a pris des participations au sein de 4 sociétés commerciales, dont 3 se sont ajoutées au Groupe Energ'iV :

Date de la dernière clôture : 31/12/2020

Dénomination	Energie	Total capital versé en date de la dernière clôture	Total solde CCA en date de la dernière clôture	Total engagement financier SEML Energ'iv	Année entrée au capital d'Energ'iv
ENERFEES	Biométhane	15 000 €	12 709 €	27 709 €	2018
BMGNV	GNV - holding	750 000 €	- €	750 000 €	2019
EPV1	PV - toiture	100 €	266 251 €	266 351 €	2019
LANDISET	Eolien	49 981 €	30 033 €	80 014 €	2019
MARC ENERGIES	PV - sol	1 900 €	74 033 €	75 933 €	2019
CIREN	Multi énergies - citoyen	15 000 €	- €	15 000 €	2019
SCIC LA COOPERATIVE DES SURVOLTES	Multi énergies - citoyen	10 000 €	- €	10 000 €	2019
IEL EX6	Eolien	3 000 €	- €	3 000 €	2019
BRETISUN PARK	PV - ombrières	490 €	- €	490 €	2019
EPV2 - KER HEOL	PV - sol	500 €	611 566 €	612 066 €	2020
BRETISUN ISDND	PV - multisites	70 000 €	- €	70 000 €	2020
BIOGAZ MARCHES DE BRETAGNE	Biogaz	7 900 €	- €	7 900 €	2020
BMGNV 35	GNV	- €	- €	- €	2020

Au 31 décembre 2020, le Groupe Energ'iv est donc composé de 4 sociétés :

Dénomination	Nature juridique	Domaine d'activité
Energiv-PV-1	SASU	Centrale solaire
Energiv-PV-2	SASU	Centrale solaire
BMGNV 35	SAS	Développement de stations de GNV
Breti Sun ISDND	SAS	Centrales solaires multisites sur des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du département

La SASU Energiv-PV-1 – 100 % Energ'iv

Dans le cadre de son activité de développeur et producteur indépendant d'électricité issue de la production photovoltaïque sur le département d'Ille et Vilaine, la SEML Energ'iv réalise un projet photovoltaïque de 2,1 MWc sur les toitures de la plateforme logistique de Biocoop à Tinténiac.

Ce projet est porté par la société de projet Energiv-PV-1, SAS au capital de 100 € et filiale à 100 % de la SEML Energ'iv.

La SAS Energiv-PV-2 – 100 % Energ'iv

En 2020, la SEML Energ'iv a conclu avec la Générale Du Solaire (GDS) un accord en vue de l'acquisition d'un projet photovoltaïque au sol, isolé au sein de la SARL Ker Héol.

Le projet englobe le développement, la construction clé en main et la mise en service d'une centrale au sol de 4,8 MWc sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) en post-exploitation de Guignen (35), dont le foncier appartient au SMICTOM des Pays de Vilaine (syndicat intercommunal de collecte et de traitement de déchets).

Après son rachat clé en main à la Générale du Solaire pour plus de 4 M€ en septembre 2020, la SARL Ker Héol est devenue la SAS Energiv-PV-2 début janvier 2021.

Elle est en production depuis le 15 avril 2021. Sur ses quinze premiers jours de production, la centrale a produit l'équivalent de la production annuelle de 3 centrales 100 kWc et de 311 tonnes de CO² évité.

La SAS Breti Sun ISDND – prise de participation 28% – Groupe Energ’iV

La proposition réalisée par Energ’iV est de mutualiser le développement, la construction et l’exploitation de 7 anciens ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) du département afin d’optimiser leur rentabilité économique, et augmenter leur chance d’obtenir un tarif de rachat de l’électricité (complément de rémunération) aux appels d’offre menés par la CRE (Commission Régulation de l’Energie). Elle permet aussi de mutualiser les risques liés au développement de ces projets.

Afin d’ancrer ces projets dans le territoire et d’impliquer les citoyens dans le développement des énergies renouvelables, Energ’iV a proposé aux propriétaires de sites, aux exploitants, et aux coopératives citoyennes qui le souhaitaient de créer collectivement une SAS (Société par Actions Simplifiées) : Breti Sun ISDND. Cette société a pour objet de porter le développement, la construction et l’exploitation des 7 centrales.

Le dimensionnement prévisionnel des centrales, est de 17 MWc pour un productible annuel attendu de 18 500 MWh, soit une production correspondant à la consommation annuelle d’électricité (chauffage inclus) d’environ 4 900 habitants et représentant 25 % de la production actuelle solaire du département.

Les montants nécessaires pour le développement du projet (études, faisabilité, pilotage, dossiers règlementaires...) sont estimés à 560 000 €HT. Les montants à engager pour l’investissement, y compris la phase de développement, sont estimés à 14,3 M€ dont 2,1 M€ de fonds propres.

En 2020, la SEML Energ’iV est entrée au capital de la SAS à hauteur de 24,7 % du capital social, soit 70 000 €, et le conseil d’administration a approuvé la participation de la SEML Energ’iV aux frais de développement de la SAS par l’apport de comptes courants d’associés à hauteur de 277 000 €.

La SAS BMGNV 35 – prise de participation indirecte – Groupe Energ’iV

En date du 28 février 2019, les membres du Conseil d’Administration ont validé l’entrée au capital d’Energ’iV au sein d’une structure juridique regroupant les SEML des quatre départements Bretons : la SAS Bretagne Mobilité GNV.

La SAS Bretagne Mobilité GNV a pour objet de porter l’investissement pour 9 stations GNV (Gaz Naturel pour Véhicules) présentées auprès de l’ADEME et du Commissariat Général à l’Investissement en 2018 ; et de gérer le versement des aides à l’acquisition des véhicules obtenues pour un montant de plus de 3 M€ visant à soutenir l’achat de véhicules roulant au GNV.

Le pacte d’associés de Bretagne Mobilité GNV prévoyait la création de filiales départementales détenues à 100 % par Bretagne Mobilité, GNV ayant vocation à porter les investissements d’une ou plusieurs stations et permettant le retour des stations à chaque SEML départementale *via* une acquisition de ces filiales une fois la construction terminée et les subventions transporteurs versées.

Le projet de déploiement de stations GNV sur le département d’Ille-et-Vilaine est donc porté par Energ’iV *via* la SAS BMGNV35.

Créée au printemps 2020, la société a d’ores et déjà lancé en avril 2021 la construction de deux stations situées à Bédée et Tinténiac, en Ille-et-Vilaine. 4 autres projets de stations sont à l’étude auprès de cabinets de maîtrise d’œuvre. En tout, ce sont près de 11 projets de station qui sont identifiés à ce jour.

Les autres prises de participation en 2020 : la SAS Biogaz Marches de Bretagne

Le projet de méthanisation territoriale de Couesnon Marches de Bretagne a été initié depuis plusieurs années par Couesnon Marches de Bretagne et un collectif d'agriculteurs qui ont sollicité en septembre 2017 le SDE35, puis la SEML Energ'iV pour les accompagner.

Le projet est situé au lieu-dit La Gournerie à Maen Roch, sur un terrain à vocation économique. Sa construction a été confiée à NASKEO environnement, entreprise spécialisée dans le domaine.

Le budget prévisionnel du projet, y compris la prise en charge des frais de développement déjà engagés par la Communauté de communes, est estimé à 5 100 000 € HT.

Il est précisé que la société s'engage à respecter la charte de la méthanisation élaborée par Energie Partagée, association spécialisée dans les projets d'énergies renouvelables citoyens.

Le Conseil d'Administration a approuvé le 3 décembre 2019 :

- la participation de la SEML Energ'iV, *via* l'entrée au capital de la SAS Biogaz des Marches de Bretagne, à hauteur de 7,9 % du capital social soit 7 900 € ;

- la contribution de la SEML Energ'iV au financement du projet par l'apport de comptes courants d'associés à la Société pour un montant maximal de 103 800 €, soit 17 % des besoins identifiés.

III – SITUATION FINANCIERE EN 2020

Le compte de résultat 2020 de la SEML Energ'iV

En 2020, la SEML Energ'iV inscrit son premier chiffre d'affaires à hauteur de 172 K€.

Les activités de la société étant encore en développement, ce chiffre d'affaires est intégralement issu de la rémunération de ses prestations de service – et principalement la rémunération de la gestion et du développement des filiales qu'elle contrôle – et non des produits de la vente d'énergie photovoltaïque.

Il convient d'ajouter au chiffre d'affaires les transferts de charges issus du remboursement par les filiales des frais divers que la SEML leur a avancés en 2020, avant que le financement de celles-ci ne leur permette de payer elles-mêmes leurs charges.

Au total en 2020, les produits de la société se portent à 253 K€ dont 172 K€ de produits d'exploitation.

Côté charges et comme en 2019, sur 576 K€ de charges d'exploitation, la majeure partie des dépenses (78 %) est constituée des charges liées au personnel de la SEML et aux taxes y étant relatives (339 K€) et de la mise à disposition de service du SDE35 (124 K€).

En outre, les charges d'études et prestations intellectuelles relatives au développement des activités s'élèvent à 70 K€ dont une partie est fléchée sur l'activité des filiales du Groupe et ainsi remboursées par les transferts de charge.

Enfin, les charges courantes de la SEML se sont élevées en 2020 à 43 K€ dont 26 K€ d'honoraires (notes d'avocat, CAC, expertise comptable et sociale) et 17 K€ de frais divers de fonctionnement (abonnements informatiques, communication, cotisations, frais bancaires...).

Par conséquent, le résultat d'exploitation 2020 de la SEML Energ'iV est déficitaire de 322 688 €.

Au résultat d'exploitation s'ajoute le résultat financier excédentaire de 36 515,29 € dont 36 567,18 € de produits issus de la rémunération des comptes courants d'associés, et le résultat exceptionnel pour 3 946,21 €. Au regard des éléments ci-dessus, le résultat d'exercice se solde par une perte de 282 226,50 € affectée en report à nouveau déficitaire.

Le bilan 2020 de la SEML Energ'iV

Dans le cadre de son action directe de production d'énergies renouvelables, 2020 marque la première année de l'inscription au bilan d'immobilisations corporelles issues des premières installations photovoltaïques. Hormis le tracker de Langouët mis en service en septembre 2020 et sa subvention (40 % des investissements remboursés par la Région), toutes les autres installations sont encore en cours au 31 décembre 2020. Les immobilisations corporelles s'élèvent à 61 K€ en 2020.

Au bilan, les immobilisations financières constituées des titres pris au sein d'autres sociétés pour 921 K€ représentent donc pour la seconde année la quasi-totalité de l'actif immobilisé, dont 750 K€ uniquement pour la filiale BMGNV qui a financé à son tour sa filiale départementale BMGNV35 à hauteur de 650 K€ de capital, destiné à lancer le développement des premières stations de GNV de la société sur le territoire breillien (Tinténiac et Bédée).

Au 31 décembre 2020, le bilan de la SEML Energ'iV se porte à 5 686 K€, contre 5 854 K€ l'année précédente.

Résultats économiques et financiers de la SASU Energiv-PV-1

Les travaux d'Energiv-PV-1 ont démarré en avril 2021, aucun actif n'est immobilisé en 2020. Avec une mise en service prévue pour septembre 2021, la société ne présente aucun chiffre d'affaires en 2020. Les premiers produits de la vente d'énergie seront comptabilisés au résultat 2021.

Les charges d'exploitation d'un montant de 18 321 € sont constituées principalement de la rémunération des prestations réalisées par Energ'iV pour la gestion de la société et le développement de la centrale.

Le résultat d'exploitation ressort à moins 18 321 €.

Les charges financières liées aux intérêts de l'emprunt et à la rémunération des comptes courants d'associés détenus par Energ'iV s'élèvent à 11 204 €. La société ne bénéficie pas de produits financiers, le résultat financier ressort à moins 11 204 €.

Au regard des éléments ci-dessus, le résultat d'exercice se solde par une perte de 29 525 € affectée en report à nouveau déficitaire.

Résultats économiques et financiers de la SASU Energiv-PV-2

Suite au démarrage des travaux en septembre 2020, la société comptabilisait au 31 décembre 2020 un actif immobilisé de 3 179 287 € et 611 566 € d'apports en compte courant de la part de la SEML Energ'iV.

Le bilan 2020 d'Energiv-PV-2 se porte à 4 323 634 €.

Mise en service en avril 2021, la société ne présente aucun chiffre d'affaires en 2020. Les premiers produits de la vente d'énergie seront comptabilisés au résultat 2021.

Les charges d'exploitation d'un montant de 70 077 € sont constituées principalement de la rémunération des prestations réalisées par Energ'iV pour la gestion de la société et le développement de la centrale.

Le résultat d'exploitation ressort à moins 69 519 €.

Les charges financières liées aux intérêts de l'emprunt et à la rémunération des comptes courants d'associés détenus par Energ'iV s'élèvent à 32 256 €. La société ne bénéficie pas de produits financiers, le résultat financier ressort à moins 32 256 €.

Au regard des éléments ci-dessus, le résultat d'exercice se solde par une perte de 101 776 € affectée en report à nouveau déficitaire.

Synthèse :

En application des dispositions de l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2020 de la SEML (Société d'économie mixte locale) « Energ'iV » est présenté à l'Assemblée départementale.

En conclusion, je vous propose :

- d'approuver le rapport d'activité 2020 de la SEML « Energ'iV ».

LE PRESIDENT

Jean-Luc CHENUT